



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 6

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 208) — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended).*

(M^{me} CROSS)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre CABLE, M. GOERTZEN, M^{me} la ministre MARCELINO ainsi que MM. NESBITT et PANKRATZ font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M^{me} HIEBERT — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. JACKSON — Demande visant à exhorter le premier ministre et le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prioriser la reconstruction de la route provinciale à grande circulation n° 2 au cours de la saison de construction à venir et à exhorter le gouvernement provincial à inclure le tronçon de cette route qui traverse la ville de Souris dans ses plans de reconstruction.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le premier ministre à accorder à la ville de Winnipeg une aide financière pour la construction d'un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville de même qu'à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de garder le vieux pont en service à des fins de transport actif dans le futur.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à s'occuper de la réfection fort nécessaire de la route provinciale secondaire n° 275 pour veiller à la sécurité du public, à fournir à la ville et à la municipalité les résultats de l'enquête menée par le ministère du Transport et de l'Infrastructure, à financer immédiatement les travaux de réparation de cette route, à faire face aux problèmes de drainage sur celle-ci et à trouver des solutions permanentes pour éviter les inondations.

M. PERCHOTTE — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à s'occuper de la réfection fort nécessaire de la route provinciale secondaire n° 275 pour veiller à la sécurité du public, à fournir à la ville et à la municipalité les résultats de l'enquête menée par le ministère du Transport et de l'Infrastructure, à financer immédiatement les travaux de réparation de cette route, à faire face aux problèmes de drainage sur celle-ci et à trouver des solutions permanentes pour éviter les inondations.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur l'appui au gouvernement provincial pour ses efforts visant à offrir 800 nouvelles chirurgies de remplacement de la hanche ou du genou sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} COMPTON voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la quarante-troisième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. EWASKO voulant que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial n'ait pas tenu les promesses qu'il avait faites aux Manitobains, ce qui démontre un manque de crédibilité, d'intégrité et de compétence en matière de gouvernance de base, et qu'il ait ainsi négligé les besoins des Manitobains.

Par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, le gouvernement provincial a perdu la confiance des Manitobains et de l'Assemblée.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. BLASHKO et BALCAEN, M^{me} CHEN ainsi que MM. KING et MALOWAY interviennent. M. LAGASSÉ exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey